

## Demande de ticket loisirs

0 810 25 97 20

Action sociale Place d'Armes - B.P. 421 97291 Lamentin Cedex 2

Identification de l'allocataire	
Nom :	
Prénom :	
Numéro d'allocataire :	
Identification du bénéficiaire	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Attestation à compléter par la	structure
• •	
Adresse :	
Numéro d'agrément :	
	on) :
Je soussigné (e)	
•	
•	
	période d'activité
la famille s'est acquittée d'un monta	
coût annuel de l'activité	
☐ frais d'adhésion	
☐ coût de l'équipement	
Fait à	
	Cachet et signature
Pièces justificatives jointes	
<ul><li>factures acquittées ou part</li></ul>	iellement acquittées
☐ factures proforma	
•	ites dès lors que le paiement est intervenu à partir d'une facture proforma ou d'une
acture partiellement acquittée. Dans le ca	as où la facture ne pourrait être produite le remboursement des sommes versées sera
exigé.	

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1, L.835.5 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

### 

# Règlement du ticket loisirs

Signature

#### Conditions générales d'attribution

- Disposer d'un quotient familial inférieur ou égal au montant défini par le règlement intérieur au dépôt de la demande
- Le ticket loisirs doit participer au financement d'une activité de loisirs ou d'un stage (frais d'adhésion et à l'acquisition de l'équipement inclus).
- La famille devra s'acquitter d'une participation minimum égale à 5 % du coût global de l'activité.
- Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le coût global de l'activité sera inférieur ou égal à 5 euros.

#### Nature des activités

Une activité sportive, artistique, culturelle qui à la fois

- favorise le goût du sport, des activités collectives ou la créativité,
- nécessite la participation active du jeune. L'activité peut être exercée tout au long de l'année de façon régulière, ou sous forme de stage, pendant les petites ou grandes vacances

#### Bénéficiaire

• Jeune de 4 ans révolus à 20 ans au dépôt de la demande.

#### Montant du ticket

• Plafonné à 200 euros par an et par jeune.

#### Période d'utilisation

• Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

#### Éléments relatifs à la demande

- La demande se fait sur le formulaire établi à cet effet et est adressée à l'unité AFI (Aides Financières Individuelles) par la structure - association ou club.
- La demande doit comporter :
  - la nature de l'activité
  - le cachet de la structure et la signature de son responsable
  - la signature du parent.

#### **Paiement**

- Le paiement peut être fait à la famille, à la structure - association ou club - sur présentation de :
  - la facture acquittée

ou

- la facture proforma.